



## INFORMATION SUR LE LOGEMENT D'USAGE TOURISTIQUE (HUT)

Vous pouvez trouver tous les documents et les mises à jour à [www.begur.cat](http://www.begur.cat). À la section SERVICES / PROMOTION ÉCONOMIQUE / LOGEMENT DE RÉGULATION POUR L'UTILISATION DU TOURISME.

**LOI EN VIGUEUR:** Selon le décret 159/2012 du 20 novembre pour les logements d'usage touristique nécessitent une « notification préalable de début des activités » de la mairie.

### 1. QU'EST-CE UN LOGEMENT D'USAGE TOURISTIQUE

#### Définition et champ d'application:

- L'hébergement offert par son propriétaire, directement ou indirectement à des tiers en échange d'une compensation financière
- Le HUT est donné plein
- Le propriétaire ne peut pas y habiter
- Il ne peut pas être occupé par plus de personnes que indiqué dans le certificat
- Quand le logement est occupé 31 jours ou moins, ou 1 ou plusieurs fois par an

#### Réquisits et services:

- Il faut être suffisamment meublé et équipé avec des appareils et ustensiles
- Avoir le certificat de logement actuelle
- Dans un endroit visible dans le logement doit exposer les informations suivantes:
  - Le numéro de l'inscription d'HUT facilité par la Generalitat de Catalunya et le numéro de l'inscription de la mairie de Begur (*registre d'entrada*)
  - Le numéro de téléphone du service d'assistance et de maintenance 24 heures.
  - Le signe d'information avec la disponibilité des formulaires de réclamation

### 2. LA COMMUNICATION DE L'INSCRIPTION D'HUT

Soumettre un exemple modèle rempli et une photocopie du certificat d'habitabilité actuelle:

#### **Mairie de Begur – Registre d'entrada**

Place de l'église, 8-17255 Begur

Horaire: de lundi à vendredi de 9 h à 14 h et mardi de 16 h à 20 h. (À exception du 15 Juin au 15 Septembre)

Méthodes pour présenter la documentation : en personne, lettre recommandée o sur le site web de la mairie avec la signature électronique.



La Mairie communiquera les inscriptions et les arrêts des logements d'usage touristique à la Direction générale de Tourisme de la Generalitat de Catalunya, aux fins de l'inscription au registre du Tourisme de Catalogne.

**"D'accord avec la Llei 39/2015, d'1 d'octubre, del Procediment Administratiu Comú de les Administracions Públiques, les personnes morales (entreprises, associations, sociétés, etc...) sont obligés a se relacioner electroniquement avec les Administrations Publiques pour réaliser quelque procédure administratif. Pour cet raison, il doit faire les procédures télématicques toujours par la Seu Electrònica (<https://begur.eadministracio.cat/info.3>) par son certificat digital, qui les reconnaît comme entreprise."**

La Mairie de Begur ne facture aucune taxe pour compléter ce procédure

Pour gérer quelques modifications des données d'HUT ou faire les démarches pour les arrêts d'HUT, il faut être soumis par écrit, sur demande, l'enregistrement de la mairie.

**Le propriétaire est celui qui doit communiquer l'arrêt d'activité touristique à travers le modèle rempli.**

Pour faire des questions s'il vous plaît contacter les services territoriaux de Girona,  
Téléphone: 872 975 000 (domaine touristique)

La Generalitat de Catalunya va vous notifier par mail sur l'adresse que vous indiquez sur le modèle rempli pour le début des activités (propriétaire o gérante).

### **3. INSCRIPTION POUR DONNER À MOSSOS D'ESQUADRA**

Le propriétaire ou le responsable aura d'envoyer, à la Direction Général de la Police, l'information relative au séjour des hôtes, à travers du site web des Mossos d'Esquadra (ORDRE IRP/418/2010)

- Alta: [https://www14.gencat.cat/mossos\\_hotels/AppJava/formularialta.do?reqCode=create](https://www14.gencat.cat/mossos_hotels/AppJava/formularialta.do?reqCode=create)
- Il faut présenter ce document à l'office correspondant des Mossos d'Esquadra plus près
- Après (1 ou 2 semaines), recevrez par mail un usager et mot de passe pour inscrire au registre de voyageurs de tous les hôtes sur internet.
- Il faudra présenter les registres avant les 24h immédiates de l'arrivée des hôtes
- Les mineurs de 14 ans: il faut seulement le prénom et date de naissance.
- Pour avoir plus information contacter directement avec l'office des Mossos d'Esquadra

### **4. TAXE TOURÍSTIQUE**

Les logements d'usage touristique sont soumis à l'impôt des séjours en logement touristiques de Catalunya. Loi 5/2017, du 28 de mars, (de l'article 22 à 50) sur l'impôt des séjours touristiques :

L'Ajuntament de Begur no es fa responsable de qualsevol canvi o modificació de la normativa per part de la Generalitat de Catalunya a posterior d'aquest document.



- Le tarif qu'il faudra appliquer pour séjour et personne est de: **0,90 €**
- Pour les logements d'usage touristique un montant maximal est établi de quota tribulaire, correspondant à 7 unités de séjour par personne
- Ceux qui ont l'âge pareil ou inférieur à 16 ans sont exemptes de l'application de cet impôt
- Pour avoir plus d'information contacter avec Serveis Territorials de Girona, domaine de tourisme au téléphone 872 975 000

## 5. AUTOLIQUIDACIÓ AMB L'AGÈNCIA TRIBUTÀRIA DE CATALUNYA

- Auto liquidation semestrielle à l'Agència Tributària de Catalunya
- La liquidation de la taxe est semestrielle:
  - Du 1 avril à 30 septembre du même an (présentation de l'1 au 20 octobre)
  - Du 1 octobre à 31 mars de l'année suivant (présentation de l'1 au 20 d'avril)
- Le model du formulaire est le 950 vous le trouverez à [www.e-tributs.cat](http://www.e-tributs.cat)
- Vous pouvez le remettre à l'agència Tributària de Catalunya ou aux entités bancaires collaboratrices de l'agence

## 6. DECLARATION DE PERTE ET AMENDES

- Quand on loue sans être inscrit au Registre de Tourisme de Catalunya (RTC).
- Quand on ne fait pas l'encaissement de la taxe touristique
- Quand on ne fait pas l'auto liquidation de la taxe touristique
- Quand on ne déclare pas à la rente

Pour **DÉNONCER** un logement d'usage touristique:

**L'Associació Turística d'Apartaments de la Província de Girona**

Tel: 972 220 927

[intrusisme@apartamentsandvillasgirona.org](mailto:intrusisme@apartamentsandvillasgirona.org)



## INFORMATION NO OBLIGATOIRE

### 7. CLASSIFICATION

Un logement d'usage touristique peut se classifier, à condition qu'il soit correctement légalisé et inscrit à Registre de Tourisme de Catalunya (RTC).

La classification du logement d'usage touristique est volontaire et détermine l'identification des services et caractéristiques. Il y a 5 catégories, identifiées avec clés (24449/2013).

- Coût 144,45 € par établissement
- En cas d'être plus qu'un au même vêtement le prix est de 50% à partir du deuxième
- Rénovation chaque 5 ans

### 8. CERTIFICAT D'EFFICIENCE ENÉRGÉTIQUE

El Réel Décret 235/2013 du 5 d'Avril, a adopté la procédure basique pour la Certification d'Efficiency Energétique des vêtements, nouveaux ou existants.

Il faudra avoir du certificat d'efficiency énergétique :

- Quand la somme des loyers annuels soit plus que 4 moins ou que la consommation dépasse le 25% de la consommation totale de l'année

Pour avoir plus information contacter avec :

- Institut Català d'Energia (Generalitat de Catalunya) Tel. 93 622 05 00  
[www.gencat.cat/icaen](http://www.gencat.cat/icaen)
- Col.legi d'Arquitectes de Girona. Tel. 972 41 27 27 [www.coac.net/Girona](http://www.coac.net/Girona)
- Col.legi d'Aparelledors de Girona. Tel. 972 21 18 54 [www.aparellador.cat](http://www.aparellador.cat).